



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 65413

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les premiers arbitrages du budget pour 2002 dont la presse économique s'est fait récemment l'écho, particulièrement dans le domaine du transport combiné. En effet, il semble que les subventions au transport combiné rail-route soient réduites de 58 % pour l'année prochaine, passant de 620 à 260 millions de francs. Si une décision aussi radicale intervenait, nous assisterions à un retour de l'aide d'Etat à son très faible niveau de 1999. Or, depuis quelques années, la France, au même titre que ses voisins européens, mène une politique volontariste en matière de feroutage, le rail et la route associés offrant l'avantage d'atteindre une efficacité énergétique double de celle du seul transport routier tout en générant trois fois moins de CO₂. Le transport complémentaire rail-route apparaît donc comme une réponse économique et environnementale pertinente face à la croissance des trafics de marchandises, en réduisant les nuisances liées à la circulation des poids lourds. Il lui demande donc quelles mesures le Gouvernement entend prendre en compensation pour que le développement du fret ferroviaire permette réellement à celui-ci d'être légitimement considéré comme une alternative crédible au transport routier.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65413

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 août 2001, page 4832